

RENTREE DES SECONDES 2022

Chers Parents,

Voici quelques informations importantes concernant l'organisation de la rentrée scolaire.

La rentrée des élèves de Seconde se déroulera le **lundi 14 février de 07h00 à 12h30** au plus tard.

Après un accueil par la Direction, cette demi-journée sera animée par le professeur principal et consacrée à :

- la distribution des livres et du **carnet de correspondance**,
- la présentation de l'emploi du temps et de l'année scolaire (les enjeux de l'année, l'orientation, le calendrier, conseils pratiques...)
- la présentation de l'établissement et du **règlement des élèves**.

Les élèves se muniront d'un sac, de papier et stylos.

Une **rencontre parents – professeur principal** est prévue le **lundi 14 février à partir de 17h30**

Une **liste indicative des fournitures** est en ligne sur le site du lycée (<http://blaisepascal.ddec.nc>)

RÈGLEMENTS À PRÉVOIR LE JOUR DE LA RENTRÉE		
Manuels scolaires (à l'exception des redoublants du lycée Blaise Pascal)	15 000 frs	Espèce ou Chèque de caution : ce chèque sera encaissé au 02/03/22 et restitué par virement au terme de la scolarité au lycée
Cantine par trimestre (pour les demi-pensionnaires)	22 725 frs	En chèque, espèces ou par virement
Internat par mois	18 940 frs	En chèque, espèces ou par virement
Prévoir des règlements différents. Paiement en espèces ou par chèques libellés à l'ordre du lycée Blaise Pascal		

Les cours commencent le **jeudi 17 février 2022** à la première heure de l'emploi du temps.

Nous tenons à insister sur certains points :

1. **Vous devez lire et compléter avec soin le carnet de correspondance** de votre enfant.
2. **La communication de l'établissement passe essentiellement par Pronote.net.** L'accès à cette application, que vous pourrez ensuite télécharger sur votre téléphone, se fait via le site Internet de l'établissement à l'adresse suivante : <http://blaisepascal.ddec.nc>. Vous pouvez ainsi suivre la scolarité de votre enfant en ayant accès à **son emploi du temps, ses notes, bulletins trimestriels, absences, ainsi qu'aux dates de conseils de classe, ...** Vous pourrez également vous inscrire aux **réunions parents-professeurs** prévues dans l'année.
3. **L'assiduité** est la première des **obligations légales**. Elle est essentielle pour la réussite de votre enfant. Nous vous invitons donc à être vigilants et nous vous rappelons que **c'est à vous que revient l'obligation d'informer l'établissement de l'absence de votre enfant (Vie scolaire : 26 06 87)**. C'est également vous qui devez **signer les billets d'absence**.
4. Les deux bulletins semestriels que vous recevrez dans l'année **devront être soigneusement conservés**. Ce sont des documents officiels qui pourront vous être demandés ultérieurement, en particulier à

l'occasion des inscriptions en études supérieures. **Aucun duplicata de ces documents ne sera délivré par le secrétariat.**

5. Les **inscriptions à la cantine** -> voir les informations comptables et le point du règlement concernant la facturation, dans le carnet de correspondance.
6. Il n'y aura pas de modification d'option à la rentrée 2022, ni de changement de classe, quel que soit le motif invoqué.

La Direction et l'équipe administrative se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nouméa le 08 février 2022
La Direction

À enregistrer dès à présent dans vos répertoires :

- La Vie scolaire (pour les retards et absences) : **26 06 87**
- Le standard : **26 16 66**
- L'adresse mail du secrétariat : **sec.lyc.bpascal@ddec.nc** à utiliser également pour contacter la Direction
- Le site de l'établissement : **http://blaisepascal.ddec.nc**

La Directrice